




- 
- 3** Trans-ZECS Québec 2010 en vélo
 - 4** Plan de gestion du cerf de Virginie
 - 14** Nature Québec propose la création d'un nouveau type d'aires protégées
 - 15** Terrains offerts par tirage au sort

Mot du président

Par Claude Beausoleil • président



Les jours passent, les semaines disparaissent et nous nous retrouvons à la fin de la saison de pêche. J'espère que chacun en a profité, car cette saison ne reviendra pas. C'est une règle de la vie. Mais laissons en arrière la nostalgie et regardons en avant. Nous avons de beaux défis à relever avec notre dossier de la planification stratégique. En effet, nous avons travaillé sur la priorité 1, soit accroître l'autonomie de la Fédération et du réseau. Des plans d'action se dessinent pour atteindre les objectifs de cette priorité. Les approches avec notre

ministère sont des plus positives et nous espérons signer des ententes au cours de la prochaine année. La priorité 3 est en partie réalisée avec la maturité que vous avez démontrée lors de l'assemblée générale annuelle en nous autorisant à appliquer la nouvelle tarification. Des objectifs mineurs sont prêts à mettre en marche.

Il reste trois priorités à travailler sur un horizon de quatre ans, car il y a déjà un an qui s'est écoulé. La priorité 2 nous pose le plus beau défi: Améliorer la structure de gouvernance, et ce, en clarifiant les rôles des paliers local, régional et national. Amorçons donc la réflexion en nous posant un certain nombre de questions: 63 zecs dont le budget varie de 50 000 \$ à 500 000 \$, dont les territoires sont limitrophes, dont les activités sont essentiellement semblables; est-ce vraiment réaliste et efficace? Onze regroupements régionaux basés sur la géographie du territoire et non sur les besoins des zecs nous permettent-ils un maximum de rentabilité et de services? Si nous réussissons à trouver la bonne solution à ces deux niveaux, il sera plus facile d'établir les règles de gouvernance de Zecs Québec. Regardons autour de nous: les municipalités se regroupent; les entreprises fusionnent; les services se régionalisent. Nous, nous regarderions passer le train sans nous poser des questions. Nous sommes beaucoup trop proactifs pour cela. Beaucoup d'autres questions vous viennent à l'esprit. Amenez-les à votre conseil d'administration et discutez-en. Ensemble, nous pourrions nous faire une idée plus juste de l'avenir de notre mouvement. Quand la priorité 2 sera complétée, il sera plus facile d'attaquer les deux dernières priorités, soit la zec de demain et la croissance du membership et de la fréquentation des zecs.

Même si nous devons travailler sur la planification stratégique, les dossiers quotidiens demeurent une préoccupation constante de votre fédération. Le train 4, le soutien GIR en région, le programme d'entretien des chemins forestiers et le poste d'accueil virtuel demeurent une préoccupation constante des dirigeants et du personnel de votre fédération.

La saison de pêche tire à sa fin et la période de chasse s'amorce; j'ose espérer que ces deux grandes activités continueront à vous donner les résultats escomptés et que vous connaîtrez encore une excellente année.

Claude Beausoleil, président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Veillez vous adresser au représentant de votre région:

Bas-Saint-Laurent

Christian Pelletier : 418-723-5766

Saguenay – Lac-Saint-Jean

Lucien Girard : 418-548-2741

Québec

Mathias Dufour : 418-439-4122

Mauricie

Pierre Lefebvre : 819-536-7070

Lanaudière

Claude Beausoleil : 450-756-8431

Laurentides

Jean-Marc Bélanger : 819-623-3177

Outaouais

Georges Brazeau : 819-776-1015

Abitibi-Témiscamingue

Jocelyn Bonneville : 819-762-6660

Côte-Nord

Julie Tremblay : 418-587-4000

Chaudière-Appalaches – Estrie

Mario Lacasse : 819-583-0668

Gaspésie

Réjean Blouin : 418-786-1383

Présentation de Zecs Québec

Fondée en 1983, Zecs Québec représente les associations gestionnaires de zecs de chasse, de pêche et de plein air. Le conseil d'administration est composé d'administrateurs élus régionalement. Elle a pour rôle de représenter les gestionnaires auprès des décideurs publics.

Le bulletin d'information Zecs Québec est publié 4 fois par année et est distribué principalement aux administrateurs des 63 zecs de chasse, de pêche et de plein air, députés, ministres et ministère des Ressources naturelles, directeurs régionaux, CRD, MRC, ATR et aux membres du Groupe faune national.

Votre équipe à Zecs Québec

Direction générale : Jean-Claude D'Amours

Adjoint à la direction : Christian Langlois

Secrétariat et administration : Andrée Delisle

Agente de développement : Marjolaine Vézina

Biologiste : Marie-Hélène Ouellet D'Amours

Ingénieur forestier : Ian Latrémouille

Biologiste : Bruno Paré

Pour nous joindre

Zecs Québec

1415, rue Frank-Carrel, bureau 275

Québec (Québec) G1N 4N7

Tél. : 418-527-0235

Télex : 418-527-0578

Courriel : info@zecquebec.com

Internet : www.zecquebec.com

Nouvelles de Zecs Québec

Trans-ZECS Québec 2010 en vélo

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecsquebec.com

C'est en juin dernier que nous faisons la connaissance de Pierre Bouchard et de Janick Lemieux, un couple de photo-journalistes aventuriers québécois passionnés par l'étude du « Grand livre du monde ». Toute une chance.



En bref

Depuis mai 1990, ils ont parcouru plus de 200 000 km à vélo et visité une cinquantaine de pays. Leur aventure leur ont permis de réaliser des articles dans les magazines du monde entier, avec autant de conférences données devant des dizaines de milliers de spectateurs provenant du Québec, du Canada, des États-Unis, de la France et de la Nouvelle-Zélande. C'est pendant leur escale au Québec que l'idée de faire l'exploration des territoires naturels et sauvages du territoire québécois leur est apparue comme potentiellement faisable en vélo. Le but ? Réaliser un reportage qui mettrait l'eau à la bouche aux adeptes du cyclocampeurs, d'ici et d'ailleurs.

Il est bon de savoir qu'avant même de nous contacter, les revues Vélo Mag (Montréal), Pedal Magazine (Toronto) et *Adventure Cyclist* (États-Unis) leur avaient confirmé l'intention de publier des articles au sujet de cette traversée de « l'outback » québécois qu'ils ont baptisé « Trans-ZECS Québec 2010 ». Le trajet reliant le Fjord-du-Saguenay à la rivière des Outaouais, de l'Anse Saint-Jean à Fort-Coulonge et franchissant 15 zecs, 3 réserves fauniques (Laurentides, Porneuf et De La Vérendrye) et un parc national québécois (Grands Jardins), devenait réalité un matin du 7 juillet 2010. Durée de la traversée en 2 étapes: 14 jours. Plus de 1 100 kilomètres de chemins de terre. Mais que de magnifiques photos!

Au retour de leur aventure, M. Bouchard s'est présenté à nos bureaux pour nous faire un rapport de l'expédition. Il était catégorique: « ...le potentiel touristique est incroyable et les possibilités infinies... » « Combiné avec les pourvoiries et les parcs... où l'on pourrait faire des boucles et des indications qui se distingueraient des autres déjà en place... les cyclocampeurs bénéficieraient d'une qualité de plein air inégalée au Québec. La qualité des sites de camping sauvage, des rencontres avec les usagers des zecs, des plans de baignade, des paysages... la paix et la tranquillité... ». Nous en avons déjà assez entendu pour nous rendre compte que ce circuit battait, et de loin, n'importe quel circuit existant au Québec.

Pierre Bouchard et son équipe de tournage tiennent à remercier les zecs et leurs employés pour leur contribution au succès de cette aventure ainsi que pour toutes les gracieusetés rattachées à ce périple. Zecs Québec est d'autant plus fière que tous les présidents des zecs concernées aient fait preuve d'un enthousiasme révélateur quant à leurs positions sur la promotion des zecs du Québec. L'avenir s'annonce plus que favorable pour tirer bénéfice de cette visibilité, car les retombées de cette aventure, qui sera bientôt médiatisée, valent à coup sûr n'importe laquelle bonne campagne de publicité, sans les gros investissements. Une belle vitrine sur le monde que nous ne pouvions tout simplement pas laisser passer. C'est évidemment à suivre.



Nouvelles de Zecs Québec

Plan de gestion du cerf de Virginie : Arc = arbalète

Jean-Claude D'Amours – jean-claude.damours@zecquebec.com

À la rencontre de la Table nationale de la faune (TNF) du 9 décembre 2009. Il était question de la recommandation finale sur le plan de gestion du cerf de Virginie. Zecs Québec avait refusé de cosigner le document produit par la TNF. Cette recommandation de la TNF ne démontrait aucune considération à l'égard des besoins de gestion déléguée de la faune dans les zecs, notamment en ce qui concerne l'introduction forcée de l'arbalète pendant la période de chasse à l'arc. Les gestionnaires de zecs du Québec réclament depuis de nombreuses années l'accès à des outils afin d'assurer une saine gestion démocratique de la faune sur leur territoire.

Malgré les nombreuses représentations de Zecs Québec et malgré que cette mesure ne vise que 3 zecs, le MRNF a maintenu sa position et refuse de permettre le retrait de l'arbalète de la pré-saison de chasse à l'arc. Le constat est évident; le nombre d'adeptes pour cette période de chasse a substantiellement augmenté à la suite de l'introduction de l'arbalète. Cette période de chasse étant plus près du rut chez l'orignal, augmentant les probabilités de succès de récolte, pourrait expliquer le phénomène.

L'argument du ministère repose essentiellement sur la mise en valeur, via un accroissement significatif de l'accessibilité, alors que celui des zecs repose sur la conservation des cheptels à des niveaux qui dépasseraient le seuil optimal de mise en valeur. Or, la conséquence sur la récolte est indéniable. Dans le cas du cerf, les derniers hivers rigoureux auraient davantage d'influence sur les cheptels que l'introduction de l'arbalète. Toutefois, les gestionnaires de zecs peuvent pallier un accroissement de la récolte en ayant recours à d'autres outils de gestion : augmenter le nombre de coupons de transport par bête abattue, implanter la chasse contingentée ou diminuer le nombre de permis de récolte de femelles.

Au moment d'écrire ces lignes, l'annonce des modalités du plan du cerf de Virginie n'est pas encore réalisée.

Hyperlien :
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
www.mrnf.gouv.qc.ca



DES NOUVELLES DES RÉGIONS

Regroupement 01 - Bas-Saint-Laurent : La principale préoccupation des zecs de la région 01, durant l'année à venir, concernera les dossiers qui seront débattus aux différentes tables de GIRT (Gestion intégrée des ressources et du territoire). Le printemps dernier, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent réunissait les principaux intervenants afin d'initier la démarche et d'établir des ententes de principes à cet effet. Durant l'été les participants à chacune de ces tables GIRT devaient livrer à la CRÉ leurs préoccupations à propos de la gestion des différents territoires forestiers (les UAF). Par la suite, la CRÉ les a transmis au MRNF qui les compile. Les résultats seront connus à la mi-septembre lors de la reprise des réunions.

L'équipe GIR, gérée par la RRGZ-01, composée d'une biologiste et d'un technicien forestier, supportera l'ensemble des groupes fauniques de la région dans cette démarche et facilitera leur concertation.

M. Christian Pelletier



Nouvelles de Zecs Québec

Des zecs et des SIF

Marie-Hélène Ouellet D'Amours – marie-helene.ouellet-damours@zecquebec.com

L'offre d'activités dans nos zecs est incalculable, allant de la chasse à la pêche, en passant par le camping et la randonnée. Certains sites sur le territoire d'une zec sont particulièrement importants pour le maintien et le développement de ses activités. Par exemple, les frayères productives et les ravages d'originaux sont des éléments-clés de nos succès de pêche et de chasse. Les endroits où se trouvent ces « mines d'or » fauniques sont aussi appelés des sites d'intérêt faunique, ou SIF. Ces zones à haute valeur de conservation correspondent à l'habitat soit d'une importante biodiversité, soit de populations abondantes ou rares. D'autres sites, à vocation récréative, sont propices au développement des activités de plein air et peuvent être porteurs d'un intérêt particulier pour les usagers de la zec.

C'est dans le but de mieux connaître l'emplacement et la qualité de ces sites dans les zecs que Zecs Québec s'affaire à mettre en place une méthode uniforme d'inventaire de SIF. Une fois la méthode établie, Zecs Québec offrira un support aux regroupements régionaux afin qu'ils puissent l'utiliser comme un outil pour mener des inventaires. Les cartes résultant des inventaires de SIF permettront aux organismes gestionnaires de zecs de planifier l'aménagement de leur territoire en tenant compte des SIF ainsi que de tout autre site d'intérêt pour leurs activités. Par

exemple, les organismes gestionnaires de zecs pourront présenter leurs demandes avant même que s'effectue la planification forestière, plutôt que de réagir à cette dernière après que les zones de coupes aient été calculées. Les zecs pourront donc aller en amont des négociations autour des enjeux touchant leur territoire et ainsi jouer un rôle proactif dans la gestion intégrée des ressources.

Élaborer une méthode d'inventaire qui sera applicable à l'ensemble des zecs au Québec requiert de solides bases. C'est pour cette raison que dès cet été, Zecs Québec met sa méthode à l'épreuve dans quelques zecs, et ce, afin de l'améliorer pour la rendre accessible le plus rapidement possible à l'ensemble du réseau.

Nous prendrons soin de communiquer avec les organismes gestionnaires de zecs pour leur faire part de notre visite et pour discuter avec eux de leurs intérêts particuliers. Au plaisir donc de vous rencontrer sur le terrain et de découvrir avec vous les richesses de votre territoire! N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails.

Marie-Hélène Ouellet D'Amours, biologiste

Du nouveau dans les baux de villégiature

Jean-Claude D'Amours – jean-claude.damours@zecquebec.com

Le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État a été modifié au printemps dernier. Les modifications concernent les abris sommaires en autorisant une superficie maximale de 30m dans les régions de l'Abitibi et du Témiscamingue, et fixe le loyer annuel à 150\$.

Le règlement introduit aussi de nouvelles mesures de transfert de droits de location à des fins de villégiature à la suite de tirage au sort. Par exemple, une personne ne pourra plus louer ou acquérir plus qu'une des terres offertes à des fins de villégiature dans une ou plusieurs régions administratives dans le cadre d'une attribution par tirage au sort. Le locataire d'une terre à des fins de villégiature, attribué par le ministre dans le cadre d'un tirage au sort après le 1^{er} septembre 2010, ne peut transférer ses droits dans le bail pendant les cinq ans suivant la date du premier bail. Par contre, cette interdiction ne s'appliquera pas dans les cas où un bâtiment d'une valeur d'au

moins 10000\$ a été construit sur la terre louée, dans le cas où le bâtiment a été vendu dans le cadre d'une vente en justice, ou dans le cas où le transfert est effectué en faveur de son conjoint de droit ou de fait, de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou de son enfant, ou à la suite du décès du locataire.

Le règlement révisé aussi certains prix, loyers ou frais d'administration ainsi que la valeur marchande des terrains de référence qui permet de déterminer les loyers de villégiature sur les terres du domaine de l'État.

Hyperlien :
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
www.mrnf.gouv.qc.ca

Nouvelles de Zecs Québec

Le programme Cisaille de la SQ

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

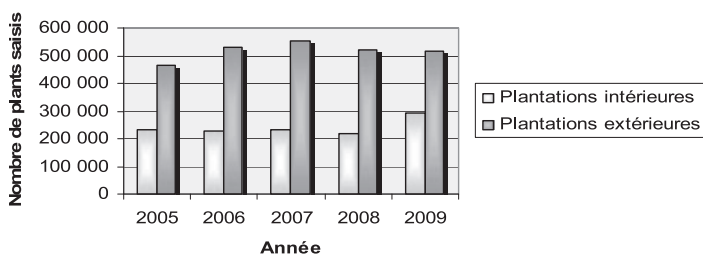
Chaque année, les activités du programme Cisaille culminent à l'automne, mais la Sûreté du Québec rappelle que les producteurs de marijuana sont actifs toute l'année. La SQ sollicite la coopération de la population afin de jouer un rôle actif afin de freiner l'expansion de la production de marijuana sur l'ensemble du territoire de la région.

C'est en lisant un reportage sur ce programme que j'ai contacté le chef de service du service-conseil aux enquêtes de la SQ, M. Daniel Sénécal, qui a décidé de préparer un document à

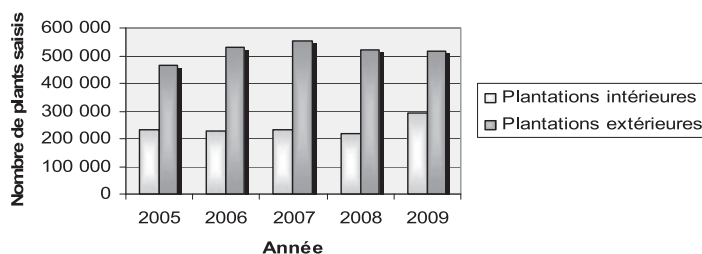
notre attention. Les zecs sont des terrains de jeu incroyables pour ces producteurs illégaux et la non-intervention signifierait pour eux une acceptation des faits.

Toute personne détenant de l'information pouvant aider à enrayer la propagation de la marijuana peut communiquer sans frais à la Centrale d'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1-800-659-4264 ou pour une urgence partout au Québec au 418-310-4141. Faire : * 4848, si vous avez un cellulaire.

Répartition des plantations intérieures et extérieures de 2005 à 2009



Répartition des plantations intérieures et extérieures de 2005 à 2009



Exemples de productions extérieures en milieu boisé :



Nouvelles de Zecs Québec

Le programme Cisaille de la SQ (suite)

Voici quelques exemples de pièges et d'armes retrouvés sur les lieux de perquisitions :



Planche à clous camouflée

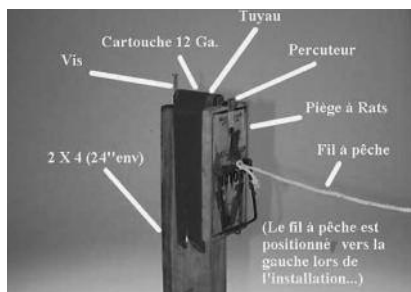


Planche à clous camouflée

Parmi les pièges les plus dangereux, les pièges à ours ainsi que les trappes à souris sont fréquemment retrouvés partout au Québec :



Piège à ours



Trappe à souris

Mesures de sécurité :

- Restez en équipe dans la mesure du possible.
- Demeurez visible
- Soyez équipés de moyens de communication.
- Utilisez d'un GPS pour transmettre des renseignements sur la localisation des plantations.
- Si vous soupçonnez l'existence d'une plantation, ne vous approchez pas et n'essayez pas d'enquêter vous-même.
- Faites demi-tour en gardant à l'esprit la possibilité de présence de pièges et de gens armés.

Quelques numéros de téléphone à retenir :



- 9-1-1
- 310-4141
- Cellulaire : *4141

- Info-Crime : 1-800-711-1800



Délimitation du contour des zecs et utilisation de GPS

Christian Langlois – christian.langlois@zecquebec.com

Une zec a entrepris d'effectuer de l'affichage dans un secteur de son territoire pour indiquer sa limite territoriale. Pour ce faire, elle a implanté dans son GPS les délimitations géoréférencées fournies par le MRNF. Une fois sur le terrain, ils se servent du GPS pour installer leurs affiches.

Plusieurs indices laissent croire à la zec que des chasseurs pratiquent la chasse dans le secteur depuis plusieurs années sans que ceux-ci s'enregistrent et paient leurs droits de chasse à la zec. Les chasseurs se croyaient probablement hors zec.

Est-ce que l'utilisation d'un GPS et des délimitations du territoire fournies par le MRNF sont des outils « suffisants » pour émettre un constat d'infraction à ces chasseurs?

Nous avons posé la question aux agents de protection de la faune. Ceux-ci nous confirment que l'utilisation du GPS par la zec pour installer leurs affiches serait un outil suffisant pour émettre des constats d'infraction. Évidemment, il y aura probablement certains cas au Québec où les zecs pourraient être appelées à venir témoigner de leur méthode de marquage. Voilà une raison suffisante de choisir des gens qualifiés pour faire le travail.



Nouvelles de Zecs Québec

Accessibilité accrue dans les zecs Le projet de poste d'accueil virtuel se concrétise

Jean-Claude D'Amours – jean-claude.damours@zecquebec.com

Très attendu par les gestionnaires de zecs, le poste d'accueil virtuel (PAV) représente un important gain en matière d'accessibilité. Il permettra aux utilisateurs, entre autres, de réserver leur séjour en chalet ou en camping, de s'inscrire à des tirages au sort, d'acquiescer leurs droits et de s'enregistrer sans avoir à faire la file d'attente dans les postes d'accueil des zecs. Ce projet, dont le coût se monte à 395 000 \$, est possible grâce à une contribution financière du MRNF de 75 000 \$ dans le cadre du volet « Relève et mise en valeur » du *Réinvestissement dans le domaine de la faune*.

Lors d'une rencontre tenue spécialement sur cette question le 20 septembre dernier, le conseil d'administration de Zecs Québec a confié le développement du PAV à la firme GLCP Inc qui œuvre dans le milieu des zecs depuis plus d'une dizaine d'années. Dans les semaines qui suivront cette annonce, des représentants de Zecs Québec concluront une entente de partenariat avec GLCP Inc. concernant notamment le lancement, l'entretien et la mise à jour continus du PAV.

Rappelons que l'assemblée générale annuelle des gestionnaires de zecs avait unanimement résolu sur deux années consécutives (2009, 2010) de demander que leur fédération s'implique dans le développement d'un PAV. Après

une analyse plus approfondie de la situation et devant la volonté que les zecs exercent une présence plus marquée sur le Web, les administrateurs de Zecs Québec ont convenu que ce projet implique de modifier le www.zecquebec.com

Il était ainsi justifié d'envisager le développement d'une solution technologique intégrée à trois volets en étroite relation avec les médias sociaux :

1. une zone informationnelle dont le contenu pourra être adapté et modifié par les gestionnaires de zecs;
2. une zone transactionnelle pour l'achat en ligne de droits forfaitaires saisonniers ou quotidiens ainsi que l'enregistrement et l'émission des droits d'accès;
3. une zone « intranet » dont le contenu s'adresse spécifiquement aux gestionnaires de zecs et comportant des outils nécessaires à la gestion d'une zec (ex. modèles de règlements généraux, modèles de règlement de gestion de la faune, fiche de sélection des ressources humaines, etc.).

Équité salariale : Des changements pour les zecs

Jean-Claude D'Amours – jean-claude.damours@zecquebec.com

La Loi sur l'équité salariale a récemment été modifiée. Cette modification touche particulièrement les entreprises comme les organismes gestionnaires de zecs. Le changement le plus significatif est lié à la taille des entreprises obligées de compléter un programme d'équité salariale ou de déterminer des ajustements salariaux et de s'y conformer d'ici le 31 décembre 2010. La loi s'adresse maintenant à toutes les entreprises qui ont atteint une moyenne de 10 salariés ou plus au cours d'une année civile. Pour calculer la moyenne des salariés que comporte votre entreprise, vous divisez le nombre de salariés pour chaque période de paie par le nombre de périodes de paie :

(Nb salariés : période paie 1) + (Nb salariés : période paie 2) + (Nb salariés : période paie 3) + (...) nombre de périodes de paie

Hyperlien :
Commission de l'équité salariale
www.ces.gouv.qc.ca

La zec du Bas-Saint-Laurent met le cap sur le développement récréotouristique : Ce grand virage sera inauguré en mai 2011

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Le président de la zec du Bas-Saint-Laurent, Christian Pelletier, et l'ex-président, Yvan Pineault, membre du conseil d'administration de Zecs Québec, sont fiers de présenter ce nouveau développement exceptionnel qui fait la joie des amoureux de plein air de la région, comme ceux de l'extérieur, sans oublier les quelque 1 600 membres qui ont encore beaucoup à découvrir de leur territoire de 1 027 km².

Ce développement amorcé cette année, mais qui sera officialisé en 2011, est facile d'accès et situé à seulement quelques kilomètres du principal poste d'accueil Caribou. En effet, ce projet récréotouristique, baptisé par ses concepteurs « Le plein air à votre porte », souligne cette particularité du site qui se trouve à seulement 22 km du centre-ville de Rimouski.

Ce circuit, bien défini géographiquement, est aménagé d'une piste de ceinture de VTT de 63 km, d'un camping rustique au

lac Chic-Choc avec 10 emplacements pour tente et 3 pour roulotte, d'un site équipé d'un foyer, d'un abri communautaire, d'une toilette sèche, d'un quai, de nombreux sentiers pour les randonneurs et les amateurs de vélo de montagne, etc. Les cueilleurs de petits fruits et les amateurs de canot y trouvent aussi leur compte. Le site est majestueux, entre autres, avec son orme géant de plusieurs centaines d'années, sa magnifique Chute du Matinal, laquelle provient d'une nappe d'eau souterraine qui se jette dans la rivière Rimouski.

Le circuit est déjà accessible, mais il reste encore des travaux à exécuter, dont la construction de la pièce maîtresse de ce développement; une tour d'observation sur le Mont Longue Vue qui, à son sommet, surplombe les sept municipalités de la ville de Rimouski. On a hâte de faire une visite!

Le programme AQHA 2010 de la FFQ : encore 103 900 \$ en subventions pour les zecs! Plus d'une dizaine de lacs seront restaurés et réaménagés

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Six nouveaux projets pour autant de zecs ont été acceptés par le programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques de la Fondation de la faune du Québec. Les trois régions qui ont bénéficié de subventions grâce à leurs initiatives, saluées chaudement par Zecs Québec, sont celles du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et de la Capitale-Nationale.

Fait intéressant, les montants accordés pour l'année 2010 ont plus que doublés par rapport à 2009 (49 600 \$). Ces statistiques démontrent que de plus en plus de gestionnaires se préoccupent de la qualité des habitats aquatiques et multiplient les efforts concernant la gestion de ce patrimoine collectif. Les zecs qui effectueront des travaux sont celles du Bas-Saint-Laurent (16 000 \$), Batiscan-Neilson (5 000 \$), Rivière-Blanche (24 300 \$), Wessonneau (25 000 \$), Jeannotte (28 000 \$) et Chapeau-de-Paille (5 600 \$).

Zecs Québec félicite encore une fois les promoteurs de ces projets et leur souhaite tout le succès espéré pour leurs travaux.

Pour l'année 2010, depuis février dernier, la FFQ a investi un total de 364 133 \$ pour un total de 57 projets. Il est à rappeler que la FFQ soutient depuis 1987 plus de 1 000 organismes qui protègent la faune et ses habitats. Pour connaître les dates limites pour déposer une demande à l'un des programmes d'aide financière de la FFQ :

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/

La zec Onatchiway évite la catastrophe de justesse... Un mégot de cigarette serait à l'origine du feu

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Anne Fortin, chef d'équipe à la zec Onatchiway, a eu chaud dans tous les sens du terme, ce fameux dimanche après-midi du 13 juin dernier, où un incendie se déclarait dans la forêt située à proximité du poste d'accueil Onatchiway. « Nous pensons que c'est un mégot de cigarette qui est à l'origine du feu. » de dire Mme Fortin.

« C'est moi qui ai alerté les autorités en voyant la fumée et les flammes qui ont tout embrasé en peu de temps. Nous avons été chanceux, car les vents nous étaient favorables. Heureusement, il n'y a eu aucun blessé, car cette journée-là, plusieurs pêcheurs faisaient la file pour aller faire peser leurs prises de la fin de semaine ». Si le vent avait tourné, c'est tout le poste d'accueil qui y aurait passé. Mais les garages remplis de motoneiges et d'équipements, situés près du poste, n'ont pas eu cette chance. « Le vent a soufflé et fait s'envoler des tisons de l'autre côté du chemin pour s'attaquer aux garages », renchérit la chef d'équipe.

Un club de motoneigistes qui se sert des installations de la zec et dont plusieurs n'avaient pas d'assurances ont tout perdu. Plus d'un million de dommages. Dieu merci, la zec n'a rien perdu, car les installations étaient assurées. Mais 100 m par 200 m de superficie de forêt détruite plus loin, ça fait un gros trou dans le paysage. Les pompiers de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau ont vidé quatre avions-citernes pour venir à bout du brasier qui aurait bien pu s'étendre dans d'autres parties de la forêt. Il est à noter que les enquêteurs n'ont pas retrouvé le mégot en question, mais ont toutefois retenu cette hypothèse. Aux dernières nouvelles, l'origine du feu avait été classée sous la mention : récréative.

Pourtant, l'article 138 de la *Loi sur les forêts* est on ne peut plus clair.

- Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.

Et l'article 185 dit ceci au troisième point de ce même article.

- Commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$: 3^o Quiconque contrevient à l'une des dispositions des paragraphes 1^o ou 2^o de l'article 136 ou des articles 137 ou 138.

Des comportements irresponsables de la part des utilisateurs

« Les bâtisses brûlées seront un beau panneau de sensibilisation pour la population », renchérit Mme Fortin. Et elle avait vu juste, car un mois plus tard, elle me confiait : « à l'entrée de l'accueil, nous avons une grosse chaudière pleine de terre qui sert de cendrier pour éteindre les cigarettes. Depuis l'événement, elle est toujours pleine... » Mais il y a pire encore. C'est le fait que même avec les interdictions données à l'accueil, « ... il y en a encore qui font des feux à ciel ouvert », s'indigne Mme Fortin. Comme à l'habitude, il y en a qui se croient toujours au-dessus de tout.

Pour ce qui est de l'enquête, elle se poursuit toujours et le nettoyage aussi...

DES NOUVELLES DES RÉGIONS

Regroupement 02 – Saguenay – Lac-Saint-Jean : Malgré la chaleur, la canicule et les pluies peu abondantes, la région a connu une saison qui a bien démarré et où la qualité de pêche était au rendez-vous. Les zecs ont donc connu, en général, de bons résultats financiers. En ce qui concerne la main-d'œuvre professionnelle, le regroupement recherche des moyens de financement afin de conserver cet effectif pour l'année 2010/2011. « Ceux et celles qui ont des idées, veuillez nous en aviser... » Lucien Girard.



M. Lucien Girard

Regroupement 04 – Mauricie : L'Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie (ARGZM) organise son 1^{er} Banquet gastronomique qui aura lieu le 27 novembre 2010, à l'Espace Shawinigan, de la Cité de l'Énergie. Les préparatifs vont bon train et ils s'attendent à la participation de près de 300 personnes pour cette première année. Le banquet gastronomique de gibier de 9 services est réalisé dans le but d'amasser un fonds pour l'ARGZM. Nous leur souhaitons beaucoup de succès et félicitations pour cette belle initiative! On attend les photos...



M. Pierre Lefebvre

Portrait de zec

La zec de Forestville

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

La zec de Forestville s'étend sur 1328 km² et comptait 824 membres en 2009. Exceptionnellement, en 2006, 848 personnes achetaient leur carte de membre. Les forfaits mixtes et complets ont été ceux qui ont le plus rapporté en popularité pour atteindre la somme de 128 013 \$ pour la période de 2009. Leurs gains financiers s'élevaient à 379 473 \$, une augmentation de 9,6 % par rapport à l'année précédente.



La plupart des revenus viennent de la chasse et de la pêche, mais comme le phénomène de l'écotourisme prend de l'ampleur, l'Association de chasse et de pêche de Forestville se donne comme défi, depuis déjà une dizaine d'années, d'ajuster l'offre des services afin de plaire à cette nouvelle clientèle. La zec de Forestville axe beaucoup d'efforts sur le plan de la promotion, notamment en participant à des salons d'expositions. Enfin, l'année 2010 devrait connaître un succès semblable aux chiffres de 2008, si l'on considère le nombre de cartes de membres vendues jusqu'à présent.

La chasse en général : La chasse à l'original, à la gélinotte huppée et au tétaras du Canada l'emportent haut la main sur les autres espèces chassées, donc convoitées, si l'on se fie aux statistiques du PJAC (pression-journée-activité-chasse). La sauvagine et la bécasse y sont aussi chassées, mais de façon plus marginale.

Chasse à l'ours : Toutefois, on remarque une augmentation significative de l'engouement pour la chasse à l'ours puisque 2009 a vu son pourcentage de PJAC augmenter de 16,6 % par rapport à 2008. Par contre, la récolte de 2008 est deux fois

meilleure que 2009. Pour ce qui est de l'arme choisie, on constate que l'arc et l'arbalète font de nouveaux adeptes, et ce, tant pour la chasse à l'original qu'à l'ours. Une augmentation de 23 % de PJAC pour l'année 2009, comparée à 2008.

Le colletage : En 2009, le taux de jours d'activités pour le colletage a chuté de moitié, mais chose curieuse, a été inversement proportionnel quant à la récolte qui a presque doublé par rapport à 2008. Deux fois moins de PJAC pour deux fois plus de prises. Voit-on là les preuves de techniques plus fines exécutées par ces chasseurs ou est-ce la quantité exceptionnelle de neige que le Québec a reçue en 2008 ? Ce seraient des hypothèses à vérifier.

Le trappage : Les trappeurs sont toujours présents sur la zec et ils se partagent sans problème le territoire avec les chasseurs, les pêcheurs et les villégiateurs.

La pêche en général : La zec est un paradis pour la capture de la truite mouchetée. Autant l'hiver que l'été, les récoltes sont excellentes : 62 064 prises pour l'année 2009. Les récoltes ont donc connu une légère augmentation de 5 % pour la période d'été de 2008 à 2009, mais restent les mêmes pour la pêche en hiver. Suit en importance le touladi, qui a doublé le total des prises de 2009 par rapport à 2008, pour le même effort de pêche (PJAP). Le grand brochet, lui, est plus présent au lac McDonald qu'au lac Jacques. Il faut dire que la zec de Forestville compte 935 lacs, ce qui permet de répartir la pression de pêche sur les différents plans d'eau sans problème.



Portrait de zec

La zec de Forestville (suite)

Le quota est donc de 20 truites mouchetées par pêcheurs, et rares sont les lacs qui doivent être fermés en pleine saison!

Les services de camping et d'hébergement: Depuis 2009, la zec de Forestville tarifie le camping sauvage en véhicule motorisé. De gratuite jusqu'à tout récemment, l'activité coûte maintenant 2\$/jour, ce qui permettra à la zec d'entretenir des emplacements de camping sauvage. La zec compte aussi trois terrains de camping aménagés, dont un avec service d'égout. En tout, 80 emplacements avec table à pique-nique sont disponibles. L'Association de chasse et pêche de Forestville détient 13 chalets pour la location, et ce, à prix modique (environ 15\$ à 20\$ par jour par personne). Trois d'entre eux se retrouvent au lac aux Pins et 10 autres, au lac Cassette. Les chaloupes sont incluses dans le prix de la location et un gardien est présent sur la zec, 7 jours par semaine et 24 heures par jour. Cela permet de rendre la zec accessible et de développer le récréotourisme. En 2009, la fréquentation a grimpé à 414 nuitées.



La relève: Il existe des forfaits familiaux à prix réduit, et les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte ne paient pas. De plus, les petits-enfants sont ajoutés gratuitement sur le forfait toute activité de leurs grands-parents.

Employés: La zec emploie 10 personnes, dont 2 à l'année. Elle possède sa propre machinerie ainsi que leurs opérateurs pour l'entretien de leurs nombreux chemins.

Julie Tremblay: Administratrice et directrice des opérations à la zec de Forestville, M^{me} Tremblay préside la Table faune régionale et siège aux différents comités fauniques et forestiers, au nom du Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord.

Il est à noter que l'Association de chasse et pêche de Forestville gère la zec de Forestville ainsi que la zec de la Rivière Laval (zec saumon).



Maladie débilatante chronique des cervidés (MDC) en expansion en Amérique du Nord

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Afin de tout mettre en œuvre pour que la maladie ne déferle pas sur les territoires québécois, le MRNF demande expressément aux chasseurs, qui planifient un voyage à l'extérieur de la province, d'être vigilants. La MDC se propage non seulement d'un cervidé à un autre, mais aussi par l'importation de carcasses de bêtes infectées (ou de parties de l'animal) abattues à l'extérieur du Québec. Les risques de propagation sont importants et peuvent affecter considérablement la santé des cervidés, et donc avoir un impact majeur sur les activités de chasse, si la MDC devait être introduite en sol québécois.

La MDC est en expansion en Amérique du Nord et s'attaque aux cerfs de Virginie, au wapiti, au cerf-mulet et à l'orignal. À ce jour, la maladie s'est répandue dans 16 États américains et 2 provinces canadiennes, soit l'Alberta et la Saskatchewan.

Afin de limiter ce risque, le MRNF recommande fortement d'adopter le comportement suivant :

- Éviter de chasser dans les secteurs où la MDC a été détectée et à proximité de ceux-ci;
- Éviter de ramener les carcasses entières et, principalement, les pièces anatomiques suivantes : le cerveau, la colonne vertébrale (et la moelle épinière), les ganglions lymphatiques, les yeux, les amygdales, les testicules et les organes internes (rate, foie, cœur, rognons, glandes mammaires, vessie, etc.).

Les chasseurs peuvent néanmoins rapporter au Québec les pièces anatomiques suivantes :

- Quartiers ou autres portions de viande sans morceau de colonne vertébrale ou de tête attachée;
- Peau, bois (et une partie de la calotte), dents et cuir nettoyés et désinfectés (sans viande ou tissu attaché);
- Autres pièces montées par un taxidermiste.

Si les autorités de la juridiction où vous avez récolté un cervidé vous informent que ce dernier est atteint de la MDC, veuillez en aviser les services à la clientèle du **MRNF (1-866-248-6939)**.

Notez que 36 États américains et 2 provinces canadiennes (Manitoba et Ontario) interdisent aux chasseurs l'importation, la possession ou le transport de certaines parties de cervidés sur leur territoire. Mieux vaut vous informer auprès de leurs autorités respectives.

Voici les symptômes qui vous aideront à détecter rapidement la MDC :

- Perte de poids et détérioration de la condition physique;
- Tremblements subtils de la tête;
- Tête et oreilles basses;
- Position d'appui des membres élargie;
- Pelage terne, pâle et hérissé (l'animal peut conserver son pelage d'hiver beaucoup plus longtemps qu'à la normale);
- Agressivité, panique ou autre comportement anormal;
- Léger trouble de la coordination des mouvements.

Pour informations complémentaires :

www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/santé-maladies/mdc.jsp

Source : MRNF

Du ministère : Agriculture, pêcheries et alimentation; dossier sur les procédures de prélèvements sur l'animal :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/5FFB6185-6CCF-4EA9-B912-5355D870A696/0/Procéduresdeprelevementsetanalyses.pdf>

DES NOUVELLES DES RÉGIONS

Regroupement 07 - Outaouais : La ZECO a tenu son assemblée régionale annuelle fin août. Celle-ci a également élaboré un plan récréotouristique qui est cependant à revoir et à réajuster. C'est à suivre.

M. Georges Brazeau



LA CSST dans l'obligation de sévir... Hausse des amendes depuis le 1^{er} juillet 2010

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Dans l'article du Bulletin de juin, je vous faisais part des forts coûts qu'entraînaient les accidents de travail en faisant un résumé des nombreuses statistiques que la CSST nous avait fournies. Il fallait s'y attendre... Afin d'inciter les employeurs à prendre les mesures de prévention voulues, la CSST applique les avertissements lancés ultérieurement et devient plus sévère en augmentant les amendes.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), adoptée en 1979, a été actualisée l'an dernier et l'a somme toute été révisée encore une fois cette année. Le nombre trop élevé d'accidents de travail les oblige à sévir.

« Dans un contexte où les entreprises font face à des défis économiques majeurs, où elles doivent être plus productives et compétitives et où elles doivent sans cesse

innover et se démarquer; la prévention en santé et sécurité du travail devient une nécessité incontournable. »

Plusieurs d'entre vous comprendront que la LSST vise l'entreprise privée beaucoup plus que les organismes à but non lucratif comme les zecs. Mais comme la Loi s'applique à tout le monde, la vigilance et les recommandations de prévention à vos employés deviennent importantes et prioritaires, surtout sur les chantiers de vos zecs.

« Afin de soutenir les employeurs et les travailleurs dans leurs efforts de prévention, la CSST a mis en ligne une nouvelle section sur son site Web... Elle renferme une foule d'informations pertinentes... »

www.csst.qc.ca/amendes

Source : CSST

Nature Québec propose la création d'un nouveau type d'aires protégées : l'aire protégée de catégorie VI de l'UICN

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

L'aire protégée de catégorie VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) vise la conservation de la biodiversité tout en permettant une forme d'utilisation durable des ressources naturelles. Cet outil permettrait de compléter le réseau d'aires protégées plus strictes, une fois que l'objectif gouvernemental de 12 % aura été atteint.

Cette proposition, rendue publique le 28 mai dernier par Nature Québec, se veut un complément important en termes de conservation de la biodiversité, où il serait permis de réaliser des activités de chasse, de pêche et de piégeage de manière durable. Les recommandations du groupe de travail visent entre autres le maintien et l'amélioration de la connectivité entre les aires protégées actuelles. L'aire protégée de catégorie VI s'avérerait donc un outil de conservation supplémentaire pour le Québec et serait bien adaptée à la réalité des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlée et des pourvoies.

L'idée de bonification des territoires fauniques structurés en aires protégées de catégorie VI provient d'une phrase-clé de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) de 1999 : « Ces diverses aires (zecs, pourvoies, réserves fauniques) pourraient devenir, en partie ou en totalité, des aires protégées (de catégorie VI par exemple) si le mode et l'intensité actuels de l'exploitation des ressources étaient révisés pour répondre aux critères internationaux de gestion retenus par le Québec ».

Ce sont les autorités du secteur faune du MRNF qui ont suggéré la formation d'un groupe de travail, à laquelle a participé activement Zecs Québec.

Pour plus d'informations, consultez le rapport du Groupe de travail sur : <http://www.naturequebec.org/>

Source : Nature Québec



Terrains offerts par tirage au sort

info@zecquebec.com

Le Ministère vous offre la chance de participer à des tirages au sort pour l'attribution de terrains de villégiature à louer sur les terres du domaine de l'État.

Le prochain tirage aura lieu à l'automne 2010. L'information détaillée sur les terrains offerts et les dates de la période d'inscription sera diffusée en octobre 2010.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le lien suivant :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-terrains.jsp>



LE SEUL
À VOUS OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT
RAPIDE AVEC BRAS ARTICULÉ

SOLENO
La maîtrise de l'eau pluviale



FABRIQUÉS AU QUÉBEC :

- PONCEAUX EN PEHD
- PONCEAUX D'ACIER
- GÉOTEXTILES

CONTACTEZ-NOUS SANS FRAIS :

1-800-363-1471

Nul ne peut faire obstacle au droit de chasser des citoyens

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

En ce début de saison de la chasse, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), responsable de la protection et de la gestion des espèces fauniques et de leurs habitats, rappelle que toute personne a le droit de chasser et que nul ne peut sciemment faire obstacle à une personne effectuant légalement cette activité, selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

On entend plus spécifiquement par « faire obstacle » notamment le fait d'empêcher l'accès d'un chasseur sur les lieux de chasse auxquels il a légalement accès, d'endommager le mirador ou la cache d'un chasseur, d'incommoder ou d'effrayer un animal par une présence humaine, animale ou autre, par un bruit ou une odeur ou le fait de rendre inefficace un appât destiné à chasser cet animal.

Cette interdiction s'applique à toutes les chasses, peu importe le gibier convoité.

Les contrevenants à ces règles commettent une infraction et sont passibles, pour une première infraction, d'une amende d'au moins 250 \$ et d'au plus 750 \$. Pour toute récidive survenant dans les trois ans suivant une condamnation pour une infraction à la même disposition, une amende d'au moins 750 \$ et d'au plus 2 200 \$ peut être imposée.

Pour dénoncer de telles infractions à la Direction de la protection de la faune, les citoyens peuvent communiquer directement avec S.O.S. Braconnage au numéro sans frais 1-800-463-2191.

Source : MRNF



DES NOUVELLES DES RÉGIONS

Regroupement 09 - Côte-Nord : La région de la Côte-Nord a vécu une bonne saison touristique cet été.

Regroupement 10-Chaudière-Appalaches – Estrie : Le regroupement veut développer l'offre de séjour sur le territoire, soit en yourtes ou en chalets. Un plan de développement récréotouristique (produit par la zec Jaro) a déjà reçu un accueil favorable de la part du ministère. Tous sont en accord pour prendre la même direction.

M. Mario Lacasse





Une première journée de pêche au Québec pour les immigrants de la Capitale!

Marjolaine Vézina – marjolaine.vezina@zecquebec.com

Le 10 juillet dernier, 22 immigrants de la Capitale profitaient d'une sortie de pêche sur la zec Jaro de Saint-Théophile. Cette initiative de Zecs Québec, rendue possible grâce au programme Fonds Relève Encan faune et nature de la Fondation de la faune du Québec, a fortement plu à cette relève peu commune. Une première aventure réussie pour Zecs Québec, qui comptait parmi ses initiés des gens de la Colombie, du Pérou, de la Côte d'Ivoire...

Cette journée gratuite comprenait entre autres une formation d'initiation à la pêche donnée par quatre membres de Jeunesse nature de la zec Jaro ainsi qu'une séance d'éviscération des prises à la fin de la journée. Six personnes étaient aux abords de la rivière Oliva pour veiller sur le groupe. Parmi eux se trouvait le directeur de Zecs Québec, M. Jean-Claude D'Amours, et moi-même. Tout s'est déroulé sans accident fâcheux, à part peut-être quelques lignes emmêlées! Les familles ont adoré l'expérience et comptent bien utiliser leur permis



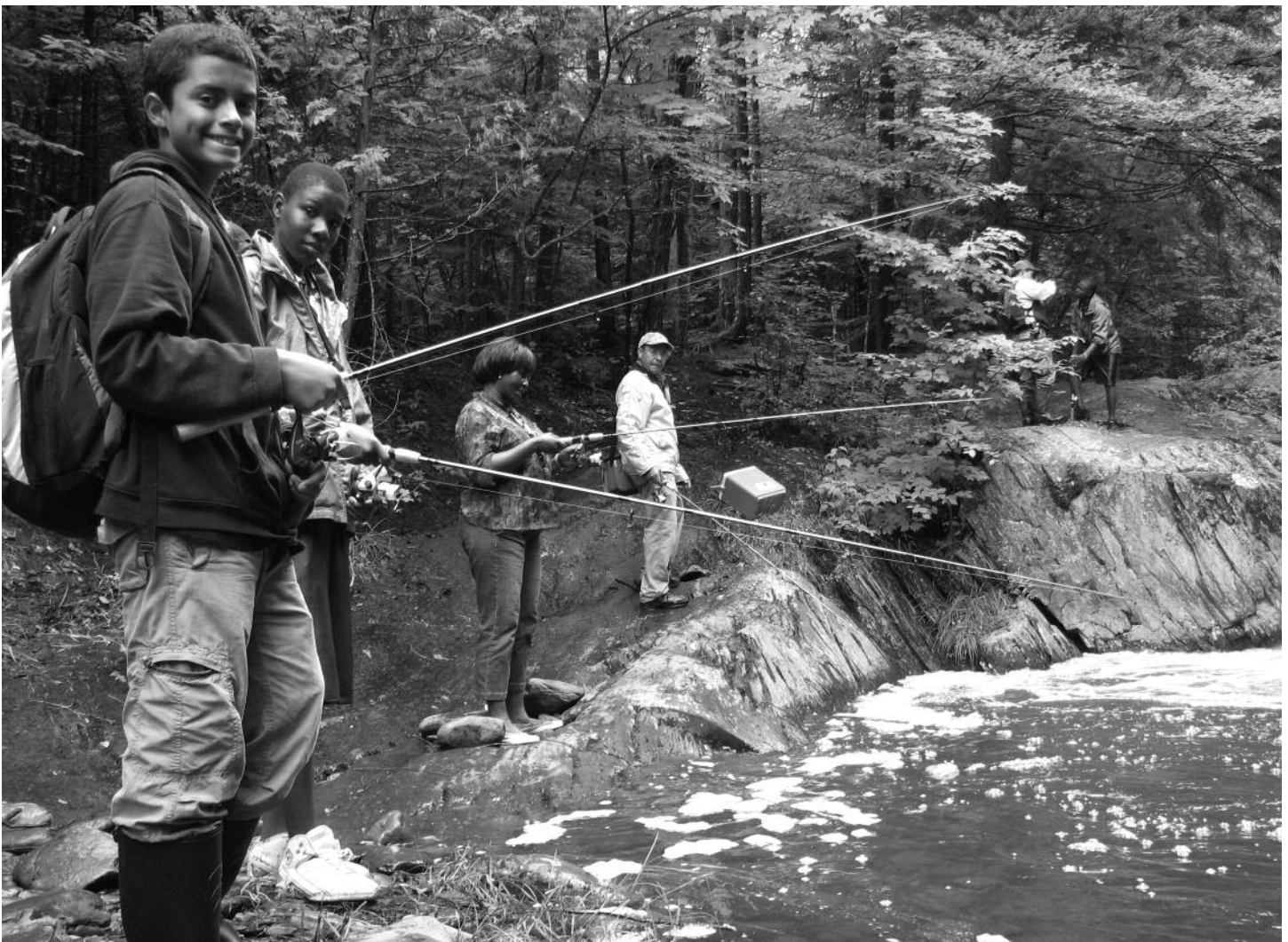
La relève

Une première journée de pêche au Québec pour les immigrants de la Capitale! (suite)

de pêche tout au long de l'été pour des sorties en famille et entre amis.

Le rédacteur en chef du journal Les immigrants de la Capitale était heureux de participer à cette activité regroupant diverses cultures : « Les immigrants vivent leur solitude même entre eux... ». À en juger par la bonne humeur qui régnait pendant le voyage du retour, cette journée a séduit non seulement de nouveaux

pêcheurs, mais a également rapproché ces Québécois qui sont maintenant plus de 26 000 dans la Vieille Capitale. Ils représentent 5 % de la population de la Ville de Québec. En 2009, le Québec accueillait 49 489 immigrants, pour un total de 428 140 nouveaux arrivants qui vivent toujours dans la province. Une relève à ne pas négliger et à qui communiquer la pratique de la pêche au Québec qui diffère, bien sûr, d'un pays à l'autre.





Une première journée de pêche au Québec pour les immigrants de la Capitale! (suite)

Zecs Québec a bien l'intention de reprendre l'exercice l'an prochain et pense même offrir un jour une sortie de pêche de glace. Il est à noter que chaque participant s'est vu remettre une pochette contenant, entre autres, les lois entourant l'activité de la pêche ainsi qu'une carte regroupant les zecs du Québec. Tous sont repartis avec canne et permis de pêche... sans oublier leurs poissons!



Zecs Québec invite les immigrants de la Capitale à la pêche, samedi le 10 juillet

20 familles participeront à une sortie de pêche sur la zec Jaro

Zecs Québec prendra la route en direction de la zec Jaro et initiera un groupe de 20 adolescents accompagnés de leurs parents. Cette sortie, rendue possible grâce au programme «Fonds-Relève-Encan Faune et Nature» de la Fondation de la faune du Québec, vise à faire découvrir à de jeunes immigrants ainsi qu'à leurs familles, la beauté de nos territoires et ainsi promouvoir le goût de la pêche au Québec.



Un message de Zecs Québec

www.zecsquebec.com



Les zecs du Québec, c'est plus d'une dizaine de milliers de lacs et de rivières... Cet été, mordez à l'hameçon et visitez l'une des 63 zecs de la province de Québec. Ces territoires vous appartiennent, profitez-en!



Sources naturelles

L'hydroélectricité et l'énergie éolienne : deux sources d'énergie propre et renouvelable. En soutenant leur développement complémentaire et parallèle, Hydro-Québec poursuit ses efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.

